

fre de cette indemnité devrait être porté à \$4,000 ou, d'après quelques-uns, à \$5,000.

(Très bien, très bien.)

Un DEPUTE: Voilà ce qu'il faudrait.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je n'ai pas la moindre objection à ce que mes opinions touchant cette question soient connues de tout le monde. Les voici en résumé: premièrement, je crois qu'en justice envers la majorité des membres de cette Chambre l'indemnité devrait être relevée parce qu'elle n'est pas suffisante à l'heure qu'il est. Mais par contre, à mon point de vue, et j'offre cette considération aux honorables députés des deux côtés de la Chambre—il est fort douteux que les honorables députés agiraient dans l'intérêt public, dans l'intérêt de nos institutions parlementaires, dans leur propre intérêt même, s'ils insistaient sur l'adoption au cours de cette session, du relèvement proposé.

M. BURNHAM: Le premier ministre me permet-il de lui demander si, d'après lui, ce qu'il dit là s'applique à tous les salariés et autres par tout le Dominion qui cherchent à obtenir un relèvement de leur rémunération?

Un DEPUTE: Même aux fonctionnaires de l'Etat?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Nous nous sommes efforcés, monsieur l'Orateur, à satisfaire, avec justice, peut-être même avec générosité, aux demandes des employés publics; cependant, je puis apprendre à mon honorable ami que pas plus tard qu'avant-hier j'ai reçu la visite d'une très forte délégation d'une partie du service civil, et hier encore la visite d'une autre délégation représentant une autre partie du service civil. Ces délégués m'ont exposé la misère et les souffrances auxquelles certains employés de ce département vont être condamnés par la situation économique de cette heure, en dépit de la gratification. Après tout, nous qui jouissons de ce pouvoir devons être plus circonspects lorsque nous l'utilisons à notre propre bénéfice que lorsqu'il s'agit de faire justice aux réclamations de ceux qui n'ont pas cette autorité.

L'hon. M. FIELDING: Il y a plusieurs semaines un honorable collègue de la Chambre a demandé mon opinion touchant cette question du relèvement de l'indemnité parlementaire dont les journaux parlaient à cette époque. J'ai déclaré à cet honorable collègue que j'avais des convictions très fortes touchant certain aspect de la ques-

tion, à savoir: que ce relèvement, s'il était voté, ne devait pas résulter—comme le faisait prévoir la rumeur—d'une entente entre les chefs des divers partis.

J'ai dit que si la question méritait aucune considération, elle devrait être discutée librement et franchement sur le parquet de la Chambre, et j'ai ajouté que je n'hésiterais pas alors à exprimer mon opinion. Ainsi après avoir dit ce que j'avais à dire à mon collègue, je ferai maintenant quelques observations.

Il y a de fortes et logiques raisons en faveur d'une augmentation d'indemnité. Les déclarations du très honorable premier ministre au sujet des paiements en d'autres endroits que l'on pourrait raisonnablement comparer avec les nôtres sont, autant que je sache, substantiellement exactes. Elles indiquent que cette question est traitée ailleurs, et que, si nous augmentions notre indemnité, notre conduite ne serait pas différente que dans d'autres pays. Lorsque nous considérons que la valeur de la piastre, pour toutes fins, ne vaut pas plus aujourd'hui que 50 cents, il y a du bon sens dans le raisonnement de l'honorable député qui a dit que, à proprement parler, l'indemnité actuelle, comparée à celle des anciennes années ne se monte qu'à \$1,250. Il y a donc de logiques raisons en faveur de l'augmentation de l'indemnité. Mais nous ne pouvons pas toujours être logiques. Voilà une question au sujet de laquelle, malheureusement, le public se montrera susceptible, peut-être sans raison, et les membres du Parlement canadien devront donner le bon exemple à cette époque où l'on parle tant d'économie. Probablement que les citoyens, surtout ceux qui n'ont pas beaucoup réfléchi à cette affaire, seront fortement enclins à croire que l'indemnité est suffisante. J'ai dit à mon honorable ami avec qui j'ai discuté la question que si l'on jugeait à propos d'augmenter l'indemnité, et que si c'était là le sentiment général de la Chambre—bien que je fusse d'avis qu'il valait mieux laisser cette affaire de côté, et bien que je n'aie pas changé d'opinion,—je conseillerais de l'augmenter, à condition qu'elle n'entre en vigueur qu'avec la prochaine législature. (Protestations.) Je ne suis pas surpris d'entendre des voix de protestation, parce que ma proposition ne leur apporterait aucun soulagement à cette session, et je comprends leur désir que, s'il doit y avoir augmentation, elle soit donnée sur-le-champ. Franchement, bien que, je l'avoue, il puisse y avoir de bonnes raisons en faveur d'une augmentation d'indemnité nous nous épargnerons le blâme désagréable du

[Le très hon. sir Robert Borden.]